

Tahiti et la langue du tard-venu

Michel Panoff

Volume 6, Number 2, 1982

Imposer la bâtardise francophone

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006084ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006084ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

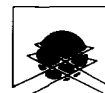
1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Panoff, M. (1982). Tahiti et la langue du tard-venu. *Anthropologie et Sociétés*, 6(2), 81–88. <https://doi.org/10.7202/006084ar>

TAHITI ET LA LANGUE DU TARD-venu



Michel Panoff

« You taught me language and my profit on't is I know how
to curse ».

Caliban à Prospéro, Shakespeare

Lorsque les Français s'installèrent à Tahiti et imposèrent leur protectorat en 1843, ils y trouvèrent des Anglais qui les avaient devancés de quelques décennies. Or, ces Anglais – ceux qui comptèrent à cette époque – étaient des envoyés de la *London Missionary Society* dont un premier contingent débarqua en 1797. Pendant cet intervalle de 46 années leur action fut triple : ils évangélisèrent la population polynésienne, ils l'initièrent aux « arts mécaniques » et ils fondèrent une monarchie, celle des Pomare, dont ils se firent les conseillers et qu'ils dotèrent d'un code de lois théocratiques (voir Newbury 1961). Rien là qui ressemble à une table rase. Comme, soit par habileté politique, soit par obligation de solidarité, les autorités françaises décidèrent de soutenir les missionnaires catholiques qui désespéraient de prendre pied dans ce pays converti nominalement au protestantisme, l'initiative impérialiste de Paris eut aussi l'apparence d'une déclaration de guerre religieuse. C'est ce qui explique et l'affaire Pritchard, péripétie bien connue des auteurs de manuels scolaires, et la guerre franco-tahitienne de 1844-1847, épisode pudiquement passé sous silence en raison de son caractère très meurtrier malgré son échelle modeste.

Pour le meilleur et pour le pire, c'est par la langue anglaise que les Tahitiens avaient découvert progressivement le monde extérieur, c'est sous la férule des maîtres britanniques qu'ils apprirent à écrire leur propre langue et à lire dans la Bible, et c'est à des trafiquants anglophones qu'ils vendirent leurs premières cargaisons d'huile de coco et de porc salé. De manière symétrique, en y consacrant 5 ans ou 10 ans d'efforts selon les cas, les ministres anglais avaient acquis la maîtrise de la langue tahitienne et, par la vertu de

la transcription, en étaient devenus les dépositaires et gardiens. Ayant installé des presses qui produisaient bulletins et livres en vernaculaire, auteurs de dictionnaires ou même collecteurs de traditions « païennes » comme le Révérend Orsmond, ils finirent par donner une dignité à cette culture autochtone qu'ils avaient tant fait pour détruire. En face d'une telle situation de complicité forgée par un demi-siècle de persécutions et de mystifications réciproques, les Français, tard venus, faisaient piètre figure. Ils ne connaissaient pas le tahitien qui longtemps leur resta inintelligible et, de toute façon, était la langue de l'ennemi vaincu. Ils se sentaient en état d'infériorité par rapport aux Britanniques qui avaient leurs racines dans le pays et qui, en coulisse, avaient été nombreux à manœuvrer contre eux avant et pendant la guerre de 1844-1847. Comble de l'humiliation : ils avaient été obligés de prendre pour interprètes des pasteurs anglais ou leurs fils ! Enfin, ils se méfiaient du protestantisme, devenu religion nationale de l'île, du culte célébré en vernaculaire et qu'ils ne pouvaient pénétrer, des temples et réunions bibliques susceptibles de cacher une agitation politique. Mais ils avaient gagné la guerre, la reine n'était plus qu'un fantoche entre leurs mains, et il leur fallait assurer leur victoire.

C'est pourquoi, à côté de mesures politiques d'effet immédiat, les autorités françaises eurent le souci d'intervenir dans le domaine scolaire dès le début du protectorat. Elles commencèrent par envoyer en France 7 fils de chefs pour qu'ils apprennent la langue de leur nouvelle « mère patrie » et reçoivent la formation qui leur permettrait de jouer à leur retour un rôle éminent dans l'administration locale. De même, elles donnèrent pour précepteur aux enfants de la reine Pomare un sous-officier zélé qui remplaça dans ces fonctions un redoutable missionnaire anglais. Mais ce n'était évidemment pas assez. Aussi, tout en rassurant son Ministre sur l'efficacité de l'action entreprise pour neutraliser les adversaires de la domination française, le Commandant Page, chef de l'Administration du Protectorat, écrivait-il le 5 décembre 1853 : « L'influence des missionnaires anglais sous moi est annulée; il s'agit de leur porter les derniers coups. Je prie, s'il se peut, qu'on veuille bien m'envoyer de France des instituteurs qui auront dans leur programme l'enseignement de la langue française » (AF-OM : carton 43, dossier H-9). Voilà qui est clair : pour les représentants officiels de la France à Tahiti la langue était à la fois l'enjeu et l'instrument de la lutte pour l'hégémonie politique. Rien d'étonnant donc que, dans ces conditions, les Tahitiens aient montré tant de répugnance à parler français encore près d'un siècle plus tard. L'effort éducatif se voulait pourtant de grande ampleur; pendant les vingt premières années ses résultats furent des plus modestes. Et ce n'est pas faute d'y avoir mis le prix. Dès 1844, soit 9 ans avant la lettre gubernatoriale précitée, les sœurs enseignantes de Saint Joseph de Cluny étaient à l'œuvre à Papeete, attirant dans leur école les filles de l'aristocratie polynésienne. Des lois dites « tahitiennes », car promulguées conjointement par la reine et le représentant de la France, se succédèrent entre 1853 et 1861 pour attribuer un salaire régulier aux instituteurs de district, imposer des punitions aux enfants qui cherchaient

à se soustraire à l'obligation scolaire et rendre obligatoire l'étude de la langue française. Parallèlement, un cours de français fut créé en 1859 à l'intention des gendarmes tahitiens (*mutoi*) et des militaires de la compagnie indigène; dispensé par le traducteur-juré des tribunaux, il devait être suivi par les personnels concernés sous peine de sanction. Après le bâton, la carotte: un arrêté gubernatorial du 26 juin 1861 institua un concours public de langue française ouvert aux indigènes des deux sexes âgés de 8 à 20 ans et doté de nombreux prix. Ces prix, d'une valeur de 800 francs (égale à 400 journées de salaire d'un ouvrier tahitien), étaient décernés chaque année au cours d'une cérémonie présidée par le gouverneur et pré-ludant aux grandes festivités en l'honneur de Napoléon III. Les héros du jour, on s'en doute, étaient non pas les lauréats autochtones, mais les enseignants des écoles catholiques qui offraient ainsi aux yeux de tous le spectacle de l'union parfaite du trône et de l'autel. De fait, comme l'écrivait le gouverneur d'alors dans un rapport confidentiel du 30 août 1861, « l'école catholique est le plus puissant moyen de moralisation et de francisation des populations océaniques » (AFOM : carton 43, dossier H-3). Très logiquement, ce fonctionnaire prit occasion de ce qu'il nomma la réussite du premier concours pour fermer l'école indigène de Papeete, devenue inutile selon lui, et pour obliger les élèves à fréquenter désormais celle des Frères de Ploermel. Malgré toutes ces petites habiletés et lourdes menaces, dont on donnerait facilement bien d'autres exemples, l'enthousiasme des Polynésiens à faire profiter leurs enfants de la « moralisation » et de la « francisation » allait rester tiède, puisque deux décennies après l'instauration du protectorat les écoles catholiques, en comptant celles des Îles Marquises, n'avaient que 150 élèves, alors que la population autochtone totalisait 10 000 personnes. Quant aux enseignants voués à l'éducation de ces petits francophones, ils n'étaient pas moins de treize ! (Lettre du Supérieur des Frères de Ploermel au Ministre, le 20 avril 1864). Certes, des pasteurs français étaient arrivés à Tahiti en 1860 pour relever progressivement leurs confrères britanniques et se trouvaient donc en concurrence avec les missionnaires catholiques dans le domaine scolaire, mais leur présence ne suffit pas à expliquer l'échec de ces derniers qui, par-delà toute rivalité confessionnelle, était véritablement l'échec de la francophonie.

Il serait peu utile de retracer en détail jusqu'au début du XXe siècle les diverses mesures imaginées par l'Administration et les missions pour propager la connaissance du français chez les Polynésiens. Qu'il suffise de rapporter les constatations désappointées que nous a laissées en 1914 l'Inspecteur Général des Colonies Revel : « Le tahitien et l'anglais sont parlés couramment à Papeete. L'usage de l'une et l'autre langue est constant, même dans les familles métisses franco-tahitiennes, et il n'est pas rare qu'une phrase commencée en maori se poursuive en anglais parsemé d'expressions françaises » (cité par O'Reilly 1962). Deux raisons permettent de comprendre pourquoi il en était ainsi. C'est d'abord que, décevant les espoirs placés en eux par l'Administration, les missionnaires francophones, catholiques aussi bien que protestants, finirent par composer avec la langue tahitienne comme

moyen de communication dans l'enseignement et dans les activités religieuses. En second lieu, profitant de la « paix blanche », de la multiplication des échanges entre les îles et de l'influence prépondérante de ses locuteurs dans les affaires publiques, le tahitien était devenu entretemps langue véhiculaire pour l'ensemble de la Polynésie sous tutelle française. Ainsi donc, tandis que le français piétinait malgré son statut de langue officielle, l'usage du tahitien, langue des vaincus, supplantait les dialectes particuliers des diverses communautés insulaires et ne cessait de se généraliser ! Belle revanche, qui n'est certes pas sans exemples dans d'autres territoires coloniaux de par le monde, mais qu'allait rendre plus piquante encore l'assimilation des Chinois de Tahiti entre les deux guerres mondiales : ceux-ci, boutiquiers ou petits artisans, s'étaient si bien intégrés au milieu polynésien qu'ils avaient contracté de nombreux mariages mixtes et appris la langue de leurs épouses, mais ignoraient totalement celle du colonisateur.

Faisant de nécessité vertu, les autorités françaises « découvrirent » enfin, vers 1925, l'éminente valeur culturelle de la langue tahitienne et autorisèrent son usage partiel dans l'enseignement. Elles allèrent plus loin : pendant une dizaine d'années elles subventionnèrent des journaux faisant connaître en tahitien les événements politiques et militaires du vaste monde ainsi que certaines coutumes locales qui avaient survécu au naufrage de la Polynésie traditionnelle. La domination de la France sur les îles ne pouvait plus être contestée par personne, les anciennes familles anglo-tahitiennes avaient cessé d'intimider fonctionnaires et petits colons et le grand capitalisme avait échappé aux influences étrangères : la préservation du patrimoine autochtone avait désormais une saveur douce-amère propre à exciter les palais blasés. Tout devait changer, on l'imagine facilement, quand les revendications autonomistes, voire indépendantistes, agitèrent la Polynésie française de manière presque ininterrompue après la deuxième guerre mondiale. Le français redevint langue d'instruction obligatoire dans toutes les écoles, confessionnelles et publiques, l'octroi de subventions aux établissements libres étant subordonné au respect de cette règle (voir Robson 1951). Quant au tahitien, son usage fut interdit aux élèves même dans la cour de récréation, interdiction qui fut plusieurs fois rapportée après 1962 mais qui resta officiellement en vigueur jusqu'en 1980.

Pendant que se succédaient les péripéties de cette guerre linguistique, la Polynésie était le théâtre d'un phénomène capital : la formation d'une classe moyenne autochtone. Les membres de cette classe sont désignés d'un nom qui a fait couler beaucoup d'encre et a brouillé les cartes quelque temps pour le plus grand profit des faux naïfs. On les appelle « demis » en français local et *afa* (même sens) en tahitien, comme si, à entendre les glosateurs complaisants, leur véritable particularité était leur condition de métis au sein d'une population qui est totalement métissée ! Ou comme si leur statut résultait d'un événement génétique individuel, alors qu'ils ont tous la même place dans les rapports de production et le même mode de vie, et qu'ils ont pris conscience de leurs intérêts communs depuis assez longtemps. Ayant

adopté les habitudes de consommation européennes et parlant français, même en famille dans de nombreux cas, ils ont souvent des parents établis en France ou aux États-Unis. Leur instruction et leur familiarité avec les pratiques juridiques et administratives qui restaient étrangères à la grande majorité des Tahitiens leur permirent de s'imposer comme intermédiaires entre la population et les autorités métropolitaines. Au cours des 20 dernières années ils occupèrent irrésistiblement tous les postes de la fonction publique dont Paris, jugeant nécessaire de lâcher du lest, se dessaisissait. Et en face de cette classe qui pensait la société à son image, il y avait la grande masse des Polynésiens vivant dans les districts ruraux ou les bidonvilles de Papeete et que les « demis » eux-mêmes appelaient « indigènes ». Ceux-là, protestants pour la plupart, étaient irrémédiablement privés d'instruction, d'influence et d'argent. Proies faciles des « demis » qui jouaient du clientélisme pour les exploiter, ils parlaient tahitien et seulement tahitien (Panoff 1965). Au cours du quart de siècle qui suivit la dernière guerre, l'opposition linguistique entre français et tahitien en est donc venue à coïncider avec une opposition entre classes sociales.

Cette langue française devenue langage et symbole de classe, en quoi se distinguait-elle des autres parlers de la communauté francophone ? Haudricourt (cité par O'Reilly 1962) en a fait l'analyse avec la rigueur scientifique qu'on lui connaît. Il y voit un « français périphérique » influencé par le tahitien dans sa prononciation, son vocabulaire et sa syntaxe. Il relève notamment que le français local de Tahiti confond voyelles ouvertes et voyelles fermées et que les consonnes y sont articulées plus fermement qu'en France. En outre, le Tahitien est habitué à distinguer entre brèves et longues dans sa propre langue et il est donc obligé de choisir entre les deux quand il prononce les voyelles françaises, distinction qui a disparu du français périphérique. Enfin, le vocabulaire comprend de multiples emprunts au tahitien dont les mots correspondants sont traduits ingénument dans leurs divers emplois. Haudricourt ajoute que bien des traits lexicaux révèlent l'influence prépondérante des marins de l'Ouest de la France dans la formation du parler local. Comme ceux-ci étaient nettement minoritaires parmi les résidents français des premières décennies du Protectorat (Panoff s.d.), il faut supposer que lesdites particularités ne se sont imposées que plus tard, ce qui confirme d'ailleurs les divers témoignages sur la résistance rencontrée par la langue française dans sa diffusion parmi les Polynésiens.

Dans l'article précédemment cité, O'Reilly passe en revue quelques-unes des expressions vulgaires ou ordurières dont le français local est si riche. Ainsi le voit-on analyser avec gourmandise *faire la bringue*, *chiasse* et *chier*, *faire la vie*, *couillon* et *sacré* (dans le sens de « grand » ou de « fort »), sa bonne éducation lui interdisant probablement de s'arrêter à des exemples plus grossiers. Et il souligne à juste titre que tout cela s'entend couramment dans la bouche de personnes qui, pour rien au monde, ne se laisseraient aller à dire des obscénités ou des mots argotiques et sont des « demis » de la dernière distinction. Il s'en amuse visiblement. Quoi de plus divertissant

en effet, si l'on s'identifie aux parents qui bêtifient avec le langage de leurs jeunes enfants ou aux braves coloniaux qui rient débonnairement du petit nègre parlé par leurs boys ? Quand, par l'éducation, la classe sociale ou la race, on appartient au groupe historiquement dominant, il faut se faire violence pour empêcher que le *différent* ne se transforme en *bizarre* sous son propre regard. Dès lors le rire n'est pas loin, qui tiendra l'Autre à bonne distance et évitera qu'on s'implique soi-même ou se remette en question. Car, après avoir recensé les verdeurs du français parlé à Tahiti, il resterait à rechercher pourquoi la taverne à matelots et le mess des sous-offs ont été les sources privilégiées de la langue en usage quotidiennement dans la moyenne bourgeoisie tahitienne. La réponse est incontournable : malgré les efforts des missionnaires et l'emploi de livres de lecture comme celui de Chevolut (1913) qui est pour l'essentiel un guide de civilité puérile et honnête, les vrais « civilisateurs », ceux qui finirent par inculquer le français aux Polynésiens furent les marins en bordée et les gendarmes installés dans les villages. Et si leur pédagogie s'avéra plus efficace que celle des instituteurs et des bonnes sœurs, c'est à l'évidence parce qu'ils joignaient à l'instruction linguistique la vertu de l'exemple, osera-t-on dire, en proposant aux futures élites du pays un modèle de comportement à imiter. Quant aux « indigènes », perpétuellement accusés dans les années 1960 de se complaire dans l'obscurantisme, ils rejetaient moins la langue française que le modèle de comportement qui allait avec. Pour eux, l'attachement obstiné au tahitien ce n'était pas seulement l'attachement à la Bible lue et glosée dans leur langue, mais aussi le refus de la vulgarité et de la facilité. Les choses ont changé passablement aujourd'hui, entre les hôtels de luxe pour sexagénaires et les sous-traitants de la bombe atomique : la « civilisation » achève son œuvre par le moyen de la télévision. Mais si, repus des douceurs nouvelles de la société de consommation, les Tahitiens s'avisent un jour de nous maudire pour ce que nous leur avons apporté, ils n'auraient que l'embarras du choix et seraient encore nos débiteurs. Car, de l'injure à la malédiction, c'est bien là que se trouve notre apport linguistique le plus marquant et le mieux assimilé.

RÉFÉRENCES

AFOM : Archives Nationales, Section d'Outre-Mer, Paris. (Les documents cités sont identifiés par le numéro du carton et la cote du dossier qui les contiennent).

Bulletin Officiel des Établissements Français de l'Océanie, Imprimerie du Gouvernement, Papeete (à partir de 1858).

CHEVOLOT M.

1913 *Premier livre de lecture à l'usage des écoles de district des E.F.O.* Paris: Larose.

HAUDRICOURT A.G.

1962 Voir O'Reilly.

- NEWBURY C.W.**
1961 « Introduction », in *The History of the Tahitian Mission written by John Davies*, Cambridge, Cambridge University Press for the Hakluyt Society.
- O'REILLY P.**
1962 « Le français parlé à Tahiti », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 18.
- PANOFF M.**
1965 « Tahiti et le mythe de l'indépendance », *Les Temps Modernes*, vol. 20, no 225.
s.d. « La première génération de colons français à Tahiti », sous presse.
- ROBSON N.**
1951 « Rapport sur l'emploi des langues vernaculaires comme moyen d'enseignement dans les E.F.O. », *Bulletin de la Société des Études Océaniques*, vol. 8, no 97.

*J'AI CONNU DES MATINS CLAIRS
et froids
le seau qui cogne la pierre de l'auge
si froide
et la peine des engelures
ne pouvait pas nous faire oublier,
notre faim
nèfles vertes et rutabagas
crus
J'étais Breton
avec ma faim
avec ma honte
sous le velours côtelé maculé d'encre
de ma veste
je ne pouvais pas employer mon baragouin
M'sieur, permission faire pipi...
il aurait fallu la boucler
et pisser dans le velours
côtelé
maculé
de larmes.*

(Youenn Gwernig, in Y.B. Piriou,
Défense de cracher par terre et de parler breton.
Paris: Oswald, 1971)

« Les petits Bretons, jusqu'au moment où ils commencent à apprendre le français à l'école, ne donnent absolument aucun signe d'intelligence ».

(Rapport d'un haut fonctionnaire français, fait en 1897 et cité dans Y.B. Piriou, *Défense de cracher par terre et de parler breton*, Paris: Oswald, 1971)